

ACCUEIL DE LOISIRS - 3 A 11 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2013-2014

Pour qui ?

⇒ Enfants à partir de 3 ans révolus et propres

Référente : ➤ Virginie CHERVIER

⇒ Les mercredis :

- prioritairement aux enfants de la commune - inscriptions à partir du 15 juillet
- les enfants ayant un rattachement à la commune : école, lieu de travail d'un des parents, domicile des grands-parents ou de l'assistante maternelle (justificatif obligatoire) - inscriptions à partir du 12 août en fonction des places disponibles

⇒ Les vacances :

- 1) prioritairement aux enfants de la commune
- 2) les enfants ayant un rattachement à la commune : école, lieu de travail d'un des parents, domicile des grands-parents ou de l'assistante maternelle (justificatif obligatoire) en fonction des places disponibles
- 3) les enfants extérieurs à la commune en fonction des places disponibles

* **Les jours d'inscription aucun nouveau dossier non pré rempli au préalable ne sera accepté. Les familles doivent impérativement déposer les dossiers correctement remplis au Centre Social ou au Nymphéa 48 heures maximum avant la date d'inscription.**

* **Possibilité de faire l'inscription de deux familles différentes, uniquement si le dossier est complet .**

Dates d'inscriptions pour les vacances : ATTENTION ! AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN DEHORS DE CES DATES :

* **Vacances d'Automne** : du 21 au 31/10/13

- st quentinois : samedi 28/09/13 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 1/10/13 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 3/10/13 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

* **Vacances de Fin d'Année** : du 30/12/13 au 3/01/14

- st quentinois : samedi 30/11/13 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 3/12/13 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 5/12/13 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

• * **Vacances d'Hiver** : du 3 au 14/03/14

- st quentinois : samedi 8/02/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 11/02/14 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 13/02/14 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

• * **Vacances de Printemps** : du 28 au 30/04 et du 5 au 7/05/14

- st quentinois : samedi 5/04/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa
- st quentinois et rattachés : mardi 8/04/14 de 8h à 12h30 et de 13h30 18h30 au Centre Social
- tous : jeudi 10/04/14 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 au Centre Social

• * **Vacances d'Eté** : du 7/07 à fin août (date communiquée ultérieurement)

Parents : Pour le bien être de vos enfants, toute inscription au-delà de 6 semaines devra, au préalable, avoir la validation de la direction de l'Accueil de Loisirs et être justifiée

- st quentinois : samedi 24/05/14 de 8h30 à 12h au Nymphéa - **Attention ! Beaucoup d'attente**
- st quentinois et rattachés : mardi 27/05/14 de 8h à 18h30 au Centre Social (non stop) - **Attention ! Beaucoup d'attente le matin**
- tous : jeudi 5/06/14 de 8h30 à 18h30 au Centre Social (non stop)
- tous : samedi 14/06/14 de 8h30 à 12h au Centre Social

Quand ?

• **Fonctionnement des mercredis**

⇒ à la demi-journée : matin ou après-midi avec ou sans repas **SANS LES SORTIES**. Les parents devront appeler dans les délais pour inscrire leur enfant aux sorties en fonction des places disponibles

⇒ à la journée avec repas

⇒ le changement de tranche d'âge se fera aux vacances d'Hiver

• **Fonctionnement des vacances** (ouvert toutes les vacances sauf du 23 au 27/12 - fermeture les jours de pont)

⇒ inscription 4 jours obligatoires minimum sur la semaine au choix de la famille

⇒ à la demi-journée : soit les matins, soit les après-midis avec ou sans repas - **Participation aux sorties obligatoire** (sauf si jour d'absence choisi)

⇒ à la journée avec repas

N.B. : les enfants ayant des allergies alimentaires ne pourront s'inscrire qu'à la demi-journée et devront apporter leur goûter et leur pique-nique lors des sorties

Déroulement d'une journée type : respect du rythme de l'enfant

- 8h00 : accueil échelonné (jusqu'à 9h30)
- 9h30 : petite collation (fournie par le Centre) et début des activités collectives
- 11h30 : départ des enfants qui ne viennent que le matin et arrivée de ceux qui viennent au repas (horaire à vérifier auprès des animateurs en fonction des activités)
- repas (fourni par le Centre) suivi d'un temps calme
- 13h30 : accueil des enfants qui ne viennent que l'après-midi et départ de ceux qui ne restent pas l'après-midi
- 13h45 : reprise des activités collectives puis goûter (fourni par le Centre)
- 16h45 : début de l'accueil
- **18h00** : fin de l'accueil - **En cas de retards répétés, une sanction sera appliquée aux parents**

Lieu ?

- ⇒ au Centre de l'Enfance - Place Freigericht Altenmittlau (derrière la Mairie)
- ⇒ accueil de 8h à 8h45 et de 17h15 à 18h au Nymphéa - place du Héron pour les enfants habitant le quartier des Moines (sous réserve des horaires des bus)

Inscriptions ?

- ⇒ pour les **mercredis** : inscription toute l'année (sous réserve des places disponibles). **Toute annulation ou absence répétées seront susceptibles d'entraîner des sanctions.** Dernier délai d'inscription ou d'annulation : le **vendredi avant 16h** de la semaine qui précède. Pour les sorties, priorité aux enfants qui viennent régulièrement.
- ⇒ pour les **vacances scolaires** : voir les dates au recto. **Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates. Pas de possibilité d'annulation.**

En cas de maladie, téléphoner au Centre Social et fournir un certificat médical (ou une photocopie de l'ordonnance pour les mercredis) dans les 48h après l'absence. Dernier délai le 30 du mois pour les mercredis, avant la fin des vacances.

Horaires d'ouverture des équipements :

Pôle Education - Jeunesse - Centre Social rue des Marronniers Tel. 04 74 94 25 53	Nymphéa Place du Héron – Quartier des Moines Tel. 04 74 82 44 08
Période scolaire : - <u>Matin</u> : . Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 . Mercredi de 8h30 à 12h - <u>Après-midi</u> : . Lundi, mardi, jeudi de 13h30-18h . Mercredi, vendredi de 15h30 à 17h Pendant les vacances : - <u>Matin</u> : . Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - <u>Après-midi</u> : . Lundi de 14h à 18h . Mardi et jeudi de 14h à 17h . Mercredi de 15h30 à 17h . Fermé le vendredi	- <u>Matin</u> : . Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h - <u>Après-midi</u> : . Lundi et jeudi de 14h à 17h . Mercredi de 14h à 18h (17h pendant les vacances scolaires) Fermé les 15 premiers jours d'août
Les équipements sont fermés pendant tous les ponts ainsi qu'une semaine pendant les vacances de Fin d'année	

Documents à apporter ? Dossier téléchargeable sur le site www.st-quentin-fallavier.fr rubrique « vivre ensemble »

Aucune inscription ne sera faite si le dossier est incomplet.

- ⇒ carnet de santé de l'enfant : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour (tous les 5 ans)
 - ⇒ Nom, N° police, adresse et n° de téléphone de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant l'enfant 2013-2014
N.B. : L'assurance de la Mairie couvre uniquement les dommages si la responsabilité de la Mairie (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux enfants ou si un enfant se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée. L'assurance ne joue pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels
 - ⇒ Justificatif du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales :
- 2013 de septembre à février
- 2014 à partir de mars (à apporter en février) - **Attention ! Nous appliquerons le tarif maximum si vous l'apportez hors délai !**
 - ⇒ si vous n'êtes pas allocataire CAF, justificatif des ressources du ménage (dernier avis d'imposition)
 - ⇒ Imprimé « Bon vacances » de la CAF de l'Isère pour les familles concernées (QF < 620) pour les mini-camps de minimum 4 nuits/5 jours (sauf vacances d'Hiver)
 - ⇒ ordonnance médicale obligatoire en cas de traitement, à donner à la direction de l'Accueil de Loisirs
- Attention ! Penser à nous communiquer vos nouvelles coordonnées en cours d'année (n° de téléphone, adresse...)**

Tarifs ? (participation financière de la CAF de l'Isère)

- ⇒ selon le quotient familial, à partir de l'inscription de 2 enfants moins 10% (mercredis et vacances pendant la saison en cours)
- ⇒ majoration de 20% pour les familles extérieures à la commune
- ⇒ sans justificatif du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué



Paiement sur facture le mois suivant :

- ⇒ en espèces (apporter l'appoint si possible)
- ⇒ par carte bancaire (à partir de 10 €)
- ⇒ par chèque à l'ordre du Trésor Public - les chèques reçus avant le dernier jour du mois seront encaissés entre le 10 et le 15 du mois suivant (possibilité d'échelonnement pour les vacances d'été)
- ⇒ par chèque vacances (nous ne rendons pas la monnaie)
- ⇒ en cas de non paiement, le dossier sera transmis à la Trésorerie de La Verpillière qui se chargera du recouvrement

N.B. : - Le Pôle Education - Jeunesse - Centre Social décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur.
- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme en cas de nécessité.
- Les enfants peuvent rentrer seuls chez eux, avec autorisation des parents, à partir de 9 ans. Les enfants seront repris dans leur salle par les parents ou une personne autorisée (inscrite par les parents comme personne référente - âge minimum 12 ans)
- Toute dette concernant le Pôle Education - Jeunesse - Centre Social entraînera la non-inscription ou la suspension de l'inscription aux activités jusqu'au paiement de la dette.

Je soussigné (e) M. ou Mme

Responsable légal de l'enfant

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en respecter les termes.

Date :

Lu et approuvé (écriture manuscrite)

Signature :